

COMITE PERMANENT INTER-ETAT DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL - CILSS



ETUDE DE DEFINITION DE LA PHASE II DU PROGRAMME REGIONAL SOLAIRE (PRS)

N° d'identification FED.REG.7163

Programme de l'Atelier de définition de la phase 2 du PRS

Bamako du 31 mai au 4 juin 1999

Groupement



GAUFF
Ingenieure

& COWI

H.P.Gauff ingenieure GmbH & Co, Berner Straße 45, D-60437 Frankfurt am Main
Telefon (069) 5 00 08 149, Telefax (069) 5 00 08 111

1 Documents de travail

1.1 Valeur des documents de travail de l'atelier

Chaque participant doit avoir reçu les documents suivants :

- Note d'orientation provisoire et ses annexes, rédigée par le Groupement d'ingénieur conseil Gauff Ingenieure – COWI.
- Le rapport de la mission réalisée dans le pays par les deux experts de GAUFF Ingenieure – COWI en février / mars 1999.

Ces documents doivent être considérés comme des documents de travail reflétant l'analyse des conditions de mise en œuvre d'une seconde phase du PRS synthétisée par l'ingénieur conseil. Ils doivent être considérés par les différents participants comme une information complémentaire à celles que possèdent déjà les différents services qui ont participé à la première phase. A ce titre, ils sont destinés à être amendés pendant l'atelier de Bamako.

1.2 Format des documents

La note d'orientation provisoire a été rédigée suivant le format du « manuel de gestion du cycle de projet – Approche intégrée et cadre logique » de la Commission des communautés européennes. Ce format devra être repris dans le document final.

Le rapport de mission, est rédigé suivant un format libre, mais qui correspond aux termes de référence de l'étude confiée à l'ingénieur conseil.

1.3 Contribution des Etats à l'atelier de Bamako

De manière à éviter de trop longues discussions, les participants à l'atelier de Bamako devront remettre par écrit à l'ingénieur conseil, leurs observations et commentaires sur ces documents.

Ils pourront éventuellement proposer des remaniements complets des points qui ne leur conviendront pas.

Les observations sur ces documents devront, si possible, parvenir à l'ingénieur conseil au plus tard le 27/5/1999 par e-mail ou par fax aux adresses suivantes :

e-mail : dfaggia@cefib.com

ou ccaepl@cefib.com

fax : (223) 21 01 91

Chaque Direction de l'Hydraulique sera responsable de la duplication des documents de l'Atelier et de leur transmission auprès des différents participants.

2 Résultats attendus de l'atelier

Les résultats attendus sont les suivants :

- Information uniforme de tous les participants,
- Consensus sur la problématique
- Consensus sur les objectifs, résultats et activités par pays de la phase 2 du PRS.
- Approche consensuelle des responsabilités des différents acteurs nationaux (Maîtrise d'ouvrage, Maîtrise d'œuvre, exploitation, Financement), et des acteurs régionaux (CILSS, Commission européenne).

Atelier régional de définition de la phase 2 du PRS – Bamako 31 mai au 4 juin 1999
Programmation de l'Atelier

- Définition des responsabilités de chaque acteur.
- Une note d'orientation définitive devra pouvoir être rédigée à la fin de l'Atelier.

3 Participants à l'Atelier

Les participants suivants ont été invités à l'Atelier qui se déroulera sur 5 jours.

Les responsables de l'UE (DG VIII, SCR...)	2 personnes
Les responsables régionaux du CILSS	3 personnes
Le responsable régional de l'UE	1 personnes
Les responsables nationaux	
• Les CONACILSS	9 personnes
• Directeurs nationaux de l'hydraulique	9 personnes
• Responsables Cellules PRS (phase précédente)	9 personnes
• Des représentants de la société civile (usagers, collectivités locales,...)	10 personnes
• Les représentants des opérateurs privés sahéliens	10 personnes
• Les conseillers des délégations nationales	7 personnes
Les responsables de l'Ingénieur conseil	6 personnes
Modérateurs	4 personnes
Autres bailleurs de fonds invités	4 personnes
Total des invités	74 personnes

4 Programme de l'atelier de Bamako

Lundi 31 mai 1999

8h30 – 9h00	Accueil des participants – Presse – TV - Inscriptions
9h00 – 9h30	Allocution du Représentant du Secrétaire Exécutif du CILSS
<i>séance plénière</i>	Allocution du Chef de la Délégation de la Commission européenne au Mali
	Ouverture de l'Atelier par Monsieur le Représentant du Ministre du Développement Rural et de l'Eau
9h30 – 10h00	Pause
10h00 – 10h15	Mise en place du bureau de l'Atelier. (Président, Vice président, Rapporteur ¹ de plénière.(CILSS)
<i>séance plénière</i>	
10h15 – 10h30	Présentation des objectifs, du programme et de la méthodologie de travail de l'atelier - M. F. Kaboré, M. Cissé. – Questions d'éclaircissement
10h30 – 11h15	Exposé ² sur les définitions des types d'acteurs (Denis Rambaud Measson)
11h15 – 12h15	Présentation ³ de la note d'orientation (Gauff COWI - D. Faggianelli) - Discussion
12h15 – 13h00	Présentation des observations sur la problématique de la note d'orientation – (Gauff COWI – D. Faggianelli) Constitution des commissions
13h00 – 14h30	Pause repas
14h30 – 16h00	Travail en commission sur la problématique par acteurs.
<i>Travail en commission</i>	
16h00 - 16h30	Pause
16h30 – 18h30	Examen des propositions d'amendements de la problématique de la note d'orientation - Adoption de la problématique.
<i>séance plénière</i>	
14h30 – 18h30	Commission technique Animée par J. C. Ceuppens (Gauff COWI) <u>Thème</u> : Pertinence d'un programme intégré de développement rural comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • Systèmes de pompage pour l'eau potable, • Systèmes d'électrification rurale, • Systèmes de pompage d'eau de surface, • Autres applications de l'énergie photovoltaïque

¹ Le rapporteur sera soutenu par l'équipe de l'ingénieur conseil et la Coordination Régionale du PRS.

² Exposé (15 minutes), + questions d'éclaircissement (30 minutes)

³ Exposé (20 minutes), + questions d'éclaircissement (40 minutes)

Mardi 1er juin 1999

8h30 – 9h00 <i>séance plénière</i>	Présentation de la synthèse des travaux de la veille sur la problématique – Rapporteur de l'Atelier Débats
9h15 – 9h30	Présentation ⁴ des résultats de la commission technique de la veille - Pertinence d'un programme intégré de développement rural - Débats
9h30 – 10h00 <i>séance plénière</i>	Présentation des interventions du PRS 2 (chapitres 3 de la note d'orientation) – Gauff COWI - D. Faggianelli
10h00 – 10h30	Pause
10h30 – 11h00 <i>séance plénière</i>	Débats et adoption du chapitre 3
11h00 – 13h00 <i>séance plénière</i>	Présentation des hypothèses (chapitre 4 de la note d'orientation) Gauff COWI – D. Rambaud Méasson. Débats et adoption du chapitres 4 avec IOV + sources de vérification Constitution des commissions de travail pour l'après midi
13h00 – 14h30	Pause repas
14h30 – 16h30 <i>Travail en commission</i>	Travaux en commissions sur deux thèmes : <ul style="list-style-type: none">• Thème n° 1 : mise en œuvre du PRS (Chapitre 5 de la note d'orientation)• Thème n° 2 : Facteurs assurant la viabilité et le suivi – évaluation (Chapitres 6 et 7 de la note d'orientation)
16h30 – 17h00	Pause
17h00 – 18h00	Fin des travaux en commission Remise du rapport des commissions au secrétariat de l'Atelier

14h30 – 18h00	Commission technique Animée par Bernard Collignon (Gauff COWI) <u>Thème</u> : critères de choix des communautés bénéficiaires
---------------	---

⁴ Présentation : 10' + Débats 20'

Mercredi 2 juin 1999

8h30 – 10h00 <i>séance plénière</i>	Présentation et adoption du résultat des travaux de la commission sur le thème 1.
10h00 – 10h30	Pause
10h30 – 12h00 <i>séance plénière</i>	Présentation et adoption du résultat des travaux de la commission sur le thème 2.
12h00 – 12h30 <i>séance plénière</i>	Présentation des résultats des travaux de la commission technique de la veille (Les critères de choix des communautés bénéficiaires)
12h30 – 13h00 <i>séance plénière</i>	Présentation ⁵ des tableaux des responsabilités – Diagramme des relations entre les acteurs (Gauff Ingenieure – COWI – D. Faggianelli – D. Rambaud Méasson)
	Constitution des commissions pour le travail de l'après midi
13h00 – 14h30	Pause repas
14h30 – 18h00 <i>Travail en Commissions</i>	Travail en Commissions sur les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none">• Responsabilité des acteurs pendant la phase de conception et de réalisation du projet• Responsabilité des acteurs après la mise en service des installations Remise du rapport des commissions au secrétariat de l'Atelier

14h30 – 18h00	Commission technique Animée par M. Fouad Ouali (Gauff COWI) <u>Thème</u> : Maintenance et aide au secteur privé
---------------	---

⁵ Exposé (10 minutes), + questions d'éclaircissement (20 minutes)

jeudi 3 juin 1999

Travail de programmation par pays

8h30 – 10h00 <i>séance plénière</i>	Présentation et adoption ⁶ des résultats des 2 commissions Débats
10h00- 10h30	Présentation et adoption des résultats des travaux de la commission technique de la veille (Maintenance et aide au secteur privé)
10h30 – 11h00	Pause
11h00 – 13h00 <i>Travail en commissions</i>	Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Tchad, (uniquement les DH + Chef de projet PRS + Délégation de la CE + Expert de Gauff Ingénierie COWI) Ce travail sera animé par les experts de Gauff Ingénierie COWI. Il comprendra : <ul style="list-style-type: none">• Activités par pays, zone d'accueil, nombre de systèmes de pompage,• Financements,• Conditions spéciales,• Facteurs de viabilité• Spécificités nationales sur les chapitres 5, 6 et 7 de la note d'orientation
13h00 – 14h30 <i>Travail en commission</i>	Pause repas Mauritanie, Sénégal, Niger, Mali, Même travail que le matin avec les autres pays.

Vendredi 4 juin 1999

8h30 – 11h30	Rédaction de la synthèse des travaux de l'Atelier par le bureau de l'Atelier aidé par l'équipe de l'ingénieur conseil et par la coordination régionale du Programme
11h30 – 13h00 <i>séance plénière</i>	Présentation et adoption de la synthèse des travaux de l'Atelier Présentation des résultats de l'évaluation des travaux de l'Atelier
13h00 – 14h30	Pause repas
15h30 – 16h00	Cérémonie de clôture

⁶ Présentation 10', Débats 20'

Déroulement de l'Atelier

4.1 Jour 1 : Problématique + explication des objectifs à atteindre - IOV

Après les séances habituelles d'ouvertures, et de mises au point méthodologiques, le jour 1 permettra de passer en revue toutes les observations des Etats concernant la problématique de la note de synthèse. En particulier tout le chapitre 2 de la note d'orientation, y compris les annexes 1, 2 et 3. L'objectif de la première journée est d'adopter un tableau consensuel de la problématique.

Le travail du jour 1 se déroulera uniquement en séance plénière.

Une commission technique regroupant entre 10 et 15 personnes travaillera l'après midi sur le thème de la pertinence d'un programme intégré de développement rural. Ce travail sera présenté et animé par M. Bernard Collignon de Gauff COWI.

4.2 Jour 2 : Discussion sur le chapitre 3 : Objectifs, résultats et activités

Le jour 2 se déroulera en plénière le matin pour l'adoption du chapitre 3 : interventions (objectifs, résultats et activités) et du chapitre 4 : hypothèses. A la lumière des discussions de la veille, des consensus devront être trouvés pour les différents objectifs, et résultats à obtenir dans le cadre du PRS.

Les activités prévues au chapitre 3.4 seront étudiées de manière générale et adaptées et définies par pays le jour 4.

Des discussions sur les Indicateurs Objectivement vérifiables devront conduire à un accord sur le cadre logique présenté en annexe 8 de la note d'orientation.

Le travail de l'après midi consistera à formuler les chapitres 5, 6, et 7 de la note d'orientation.

Un travail en 4 commission permettra de partager le travail : deux commissions étudieront le chapitre 5⁷. Deux autres commissions étudieront les chapitres 6 et 7.

Les synthèses seront transmises au Président de plénière pour être présentées en plénière le lendemain matin.

Une commission technique regroupant entre 10 et 15 personnes travaillera l'après midi sur le thème des critères de choix des communautés bénéficiaires. Ce travail sera présenté et animé par M. Jean Claude Ceuppens de Gauff COWI.

4.3 Jour 3 : Travail sur la responsabilité des acteurs

La synthèse des travaux de la veille sera présentée en séance plénière. Après cette présentation et les discussions d'usage, un travail en commission sera fait sur les responsabilités des différents acteurs.

Deux commissions étudieront les responsabilités des acteurs pendant la phase de projet. Deux autres commissions étudieront les responsabilités des acteurs après mise en service des installations.

La synthèse de ces travaux en commission devra aboutir à un tableau type des responsabilités des acteurs. Ce travail pourra s'appuyer sur la proposition de l'annexe 1.

⁷ Sauf le § 5.2 (Moyens) et le § 5.4 (calendrier d'exécution)

Programmation de l'Atelier

Une commission technique regroupant entre 10 et 15 personnes travaillera l'après midi sur le thème de la pertinence d'un programme intégré de développement rural. Ce travail sera présenté et animé par M. Bernard Collignon de Gauff COWI.

Une commission technique regroupant entre 10 et 15 personnes travaillera l'après midi sur le thème de la maintenance et de l'aide au secteur solaire privé. Ce travail sera présenté et animé par M. Fouad Ouali de Gauff COWI.

4.4 Jour 4 : Programmation par pays)

Le jour 4 se déroulera en 4 commissions comprenant chacune deux pays : un pays le matin, et un pays l'après midi. Ces commissions seront animées par un des experts de l'ingénieur conseil et comporteront par pays :

- Le Directeur de l'Hydraulique,
- Le responsable du projet,
- Le responsable de la Délégation de la Commission européenne dans le pays,
- L'expert de l'ingénieur Conseil chargé du pays.

Chaque pays devra faire des propositions par pays sur les points suivants :

- Activités du projet,
- Financement du projet
- Conditions spéciales.
- Facteurs nationaux assurant la viabilité

4.5 Jour 5 : Rédaction des synthèses – séance de clôture

Le dernier jour sera consacré à la rédaction des synthèses le matin et, l'après midi aux séances de présentation des synthèses et de clôture.*

4.6 Travail en séance plénière :

Le travail en séance plénière sera organisé en donnant la parole par groupes de 5 orateurs. Un tableau permettra à chacun de formuler des amendements aux différents textes proposés par l'ingénieur conseil.

4.7 Travail en commissions :

Chaque commission désignera un bureau de commission comprenant : un Président, et un rapporteur. Elle pourra s'organiser de la manière la mieux adapter au travail qui lui est confié.

5 Annexe 1 : Proposition de tableau des responsabilités

5.1 Pendant la période de projet

Acteurs du projet	Responsabilité	Observations
Usagers	<ul style="list-style-type: none"> S'organisent pour être représentés dans toutes les instances de décision concernant le service de l'eau potable. Mobilisent le financement communautaire avec l'aide de l'Etat Participent à la conception des systèmes (voir maître d'œuvre). S'organise en fédération pour être représentés à tous les niveaux de responsabilité. 	<p>Représentation des usagers (hommes et femmes) dans une association des usagers (AU) qui défend les intérêts des usagers.</p> <p>Cette AU peut également exploiter le systèmes d'AEP.</p> <p>Montant global calculé par l'Etat suivant le niveau de service.</p> <p>En particulier sur le <u>standard de desserte</u>, et sur les décisions concernant les choix ayant une incidence sur le prix de l'eau.</p>
Fédération des Associations d'usagers d'AEP	<ul style="list-style-type: none"> représente les intérêts des usagers vis à vis des tiers dans l'objectif d'un meilleur fonctionnement du service public Harmonise avec la DH les équipements pour les futures installations afin d'optimiser leur fonctionnement. Négocie avec les institutions bancaires les conditions avantageuses d'épargne et de crédit pour les exploitants. Joue un rôle de médiateur entre les usagers, les exploitants et les responsables du service de l'eau 	Peuvent être mis en place avec les associations de la phase précédente du PRS.
Le Maître d'ouvrage L'Etat	<ul style="list-style-type: none"> Mobilise les financements S'assure de la mise en place de toutes les institutions et de leurs relations contractuelles Identifie les besoins et mobilise les moyens de répondre aux besoins. Prend l'avis des communautés pour la conception des systèmes. Organise les projets (dossiers d'appel d'offres). Signe tous les contrats pour la conception et la réalisation des projets. Assure le contrôle des travaux par un maître d'œuvre privé. Gère les fonds disponibles pour la réalisation. S'assure de la bonne gestion des fonds publics, et en particulier mandate un bureau d'audit financé par la vente de l'eau pour le contrôle financier et le contrôle technique Transfert sa compétence au responsable du service de l'eau 	<p>Y compris ceux des communautés bénéficiaires</p> <p>Dans le cadre du schéma institutionnel national</p> <p>Dans l'objectif du moindre coût d'exploitation</p> <p>Dans le cadre d'un schéma de communication national</p> <p>Dans le cadre d'un schéma conceptuel national</p> <p>Ces contrôles doivent être pérennes</p>
Le Maître d'Ouvrage Délgué (MOD) La DH	<ul style="list-style-type: none"> Assure les tâches que le Maître d'Ouvrage ne peut pas assurer par une délégation de pouvoirs 	Par un arrêté de délégation de pouvoirs, ou par une convention de financement qui stipule les responsabilités.

Atelier régional de définition de la phase 2 du PRS – Bamako 31 mai au 4 juin 1999

Programmation de l'Atelier

Acteurs du projet	Responsabilité	Observations
Maître d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Le maître d'œuvre est responsable de la définition et de la réalisation du projet. 	C'était en général la DH, mais il est plus sain de confier cette tâche à un ingénieur conseil privé.
Les usagers	<ul style="list-style-type: none"> Donnent leur avis sur la position des bornes fontaines et signe le PV d'implantation des bornes fontaines Donnent leur avis sur les choix technico-économiques 	1 BF pour 500 habitants. Les usagers donnent la position des BF Une procédure d'information et d'arbitrage doit être étudiée et mis en place. Sur présentation des alternatives par l'ingénieur conseil et le Maître d'ouvrage
L'Ingénieur conseil,	<ul style="list-style-type: none"> L'Ingénieur conseil est maître d'œuvre Associe les usagers aux choix concernant la mise en place des installations et surtout des BF. Mobilise les femmes particulièrement Informe la population des droits et devoirs, inconvenients et avantages du programme. Met en œuvre les activités IEC Consulte et désigne les entreprises réalisant les ouvrages Contrôle les travaux Est responsable du calcul des ouvrages Assure la liaison avec le Bailleur de Fonds Est responsable de la conception des moyens d'Information, Education et Communication (IEC) 	<p>Responsable technique</p> <p>Grâce aux dispositifs des mesures d'accompagnement</p> <p>Document de communication</p> <p>Sur instructions de la DH(Données de base)</p>
Responsable du service de l'eau (Commune, Association d'usagers...)	<ul style="list-style-type: none"> Est consulté pour les choix techniques et économiques Signe un protocole de transfert de compétence avec l'Etat. Aide à la mobilisation des financements communautaires. 	
Exploitant (Personne physique ou morale privée dûment déclarée)	<ul style="list-style-type: none"> Est consulté sur les options techniques et économiques. 	Si il est désigné à temps.
Fédération des exploitants d'AEP	<ul style="list-style-type: none"> représente les intérêts des exploitants vis à vis des tiers dans l'objectif d'un meilleur fonctionnement du service public Harmonise avec la DH les équipements pour les futures installations afin d'optimiser leur fonctionnement. 	

Programmation de l'Atelier

Acteurs du projet	Responsabilité	Observations
L'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Assure les arbitrages entre les différents acteurs du service de l'eau • Transfert sa compétence aux communes à la mise en route des installations • Adapte la législation, en particulier dans le domaine fiscal en vue du développement des systèmes. • Défini les normes de conception, de réalisation, de financement et d'exploitation des systèmes d'AEP • Contrôle l'utilisation de la ressources en eau • 	<p>Voir « Protocole d'accord relatif au transfert de compétence en matière d'eau potable » Dans le cadre de ce transfert, l'Etat peut mettre à la disposition des responsables du service de l'eau qui le souhaitent les services techniques.</p> <p>En particulier les règles fiscales d'exploitation sont bien définies et un arrêté fiscal définit bien ces règles</p>
Le CILSS	<ul style="list-style-type: none"> • Animation du Comité Régional de Coordination • Etudes préalables pour déterminer les besoins en optimisation et systèmes nouveaux – Evaluation des actions de mobilisation des ressources en eau et des outils de développement des systèmes. • Détermine des critères et des procédures d'agrément des équipements et des entreprises • Définition et mise en application d'une procédure d'accréditation des matériels de pompage – spécification, test et contrôle des performances en laboratoire, procédure de contrôle des performances sur site et dans le temps. • Forme les Maîtres d'ouvrage à l'exercice de leurs responsabilités • Aide les Gouvernements à adapter leur stratégie d'AEP au solaire • Capitalisation des expériences et restitution aux différents pays • Définit et met en place avec les maîtres d'ouvrage des procédures qualité. • Effectue les réceptions avec les maîtres d'ouvrages • Vérifie que les conditions du programme sont remplies • Analyse les données de la banque de données • Aide à la définition des modules de formation des acteurs. • Communication entre tous les Etats et les acteurs. Restitution des résultats 	

6.2 Après la mise en service des installations

Acteurs du projet	Responsabilité	Observations
Usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Paient le service de l'eau • S'organisent pour être représentés dans toutes les instances de décision concernant le service de l'eau potable. • Participent à la conception de l'extension des systèmes (voir maître d'œuvre). • Assurent un usage rationnel et hygiénique de l'eau 	<p>Quelque soit l'usager, y compris l'Administration, les services sociaux, religieux... , le service de l'eau est payant. Représentation des usagers (hommes et femmes) dans une association des usagers (AU) qui défend les intérêts des usagers. Cette AU peut également exploiter le systèmes d'AEP.</p> <p>Bénéficient d'un programme de sensibilisation à l'utilisation de l'eau potable Implique un effort important en matière d'Information, Education et Communication (activités IEC prises en charges par les projets)</p>
Le Maître d'ouvrage	La Maîtrise d'ouvrage est transféré au responsable local du service de l'eau	Dans les conditions d'un protocole de transfert.
Maître d'œuvre	N'est plus concerné par le fonctionnement des installations Il est consulté pour les extensions	
Responsable du service de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • A signé avec l'Etat un protocole de transfert de compétence en matière de service public de l'eau. Ce document fixe les responsabilités de chacun en matière de Maîtrise d'Ouvrage. • A signé un contrat de délégation de gestion, d'affermage ou de concession. • Assure sa responsabilité dans le contrat de gestion du service public • Fixe le prix de l'eau avec l'exploitant, après avis du chef de village, des usagers et des services techniques compétents. • Surveille le bon déroulement du service de l'eau par rapport au cahier des charges de gestion • Donne son accord pour l'utilisation de l'épargne constituée pour le renouvellement des installations 	<p>Voir Protocole type</p> <p>Voir « Contrat type de délégation de gestion de service public de distribution d'eau potable » et le cahier des charges y afférent.</p>

Acteurs du projet	Responsabilité	Observations
Exploitant (Personne physique ou morale privée dûment déclarée)	<ul style="list-style-type: none"> Assure la production et la distribution de l'eau potable dans le périmètre de la délégation de gestion, suivant les règles fixées par le contrat signé avec le responsable du service de l'eau. assure le fonctionnement technique et la maintenance des installations à l'aide des ressources financières que lui procure la vente de l'eau Sur le plan financier, il assure les charges d'exploitation , et le renouvellement des équipements Finance l'audit et le Conseil aux AEP sur la base d'une redevance sur la production d'eau 	<p><u>Les Administrations nationale ou territoriale ne peuvent pas être exploitants.</u> L'exploitant bénéficie d'une indépendance totale en matière de gestion financière et technique vis à vis de l'Administration.</p> <p>L'exploitation doit se faire strictement dans le cadre du contrat qui le lie au responsable du service de l'eau.</p> <p>Toutes les charges récurrentes sont à la charge de l'exploitant. Le coût de renouvellement des équipements électromécaniques dont la durée de vie est inférieure à 20 ans est épargné par l'exploitant. L'utilisation de cette épargne doit impérativement servir au service de l'eau. L'exploitant ne peut utiliser l'épargne qu'avec l'accord du responsable du service de l'eau, après avis des services techniques de l'Etat. Financement obligatoire par l'exploitant de prestations d'audit et de conseil qui sont prévues contrat de délégation de gestion.</p>
Fédération des exploitants d'AEP	<ul style="list-style-type: none"> représente les intérêts des exploitants vis à vis des tiers dans l'objectif d'un meilleur fonctionnement du service public Harmonise avec la DH les équipements pour les futures installations afin d'optimiser leur fonctionnement. Négocie avec les institutions bancaires les conditions avantageuses d'épargne et de crédit pour les exploitants. facilite l'achat et l'approvisionnement des pièces de rechange et les relations avec les fournisseurs de biens et services. Organise la formation des personnels des exploitants 	
Audit et Conseil aux AEP	<ul style="list-style-type: none"> Réalise l'audit technique et financier des exploitants tous les 6 mois pour le compte des responsables du service de l'eau, de l'Etat, et dans l'intérêt des usagers. Participe à la communication entre les exploitants, les fournisseurs, et les tiers. Assure une fonction de formation continue et de conseil au quotidien par le moyen du système de communication Assure son autofinancement par facturation aux exploitants d'une redevance sur chaque m³ d'eau produit 	<p>Ces prestations seront réalisées dans le cadre d'un contrat de 5 ou 7 ans qui sera signé par la DH Il rend compte à l'Assemblée Générale des usagers, à la Commune, et à la DH.</p> <p>A l'aide du réseau radio BLU mis en place par le projet, ou du téléphone national.</p> <p>Organise des stages de formation pour les gestionnaires, les mécaniciens et les plombiers. Assure la formation continue par des conseils au quotidien (par le réseau de communication) en cas de panne Cette redevance est fixée chaque année par la DH, en fonction des résultats de l'année précédente.</p>

Programmation de l'Atelier

Acteurs du projet	Responsabilité	Observations
L'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Assure les arbitrages entre les différents acteurs du service de l'eau • Transfert sa compétence aux communes à la mise en route des installations • Adapte la législation, en particulier dans le domaine fiscal en vue du développement des systèmes. • Défini les normes de conception, de réalisation, de financement et d'exploitation des systèmes d'AEP • Contrôle l'utilisation de la ressources en eau • Contrôle la bonne utilisation des équipements financés par l'Etat. 	<p>En particulier les règles fiscales d'exploitation sont bien définies et un arrêté fiscal définit bien ces règles</p> <p>Par l'intermédiaire de l'audit</p>
Le CILSS	Assure le suivi post projet	Pendant 2 ans

Questionnaire d'évaluation de l'Atelier

Afin de mesurer l'impact de l'atelier, nous vous remercions de bien vouloir remplir ce questionnaire d'évaluation qui doit être remis au secrétariat de l'Atelier **au plus tard jeudi 3 juin 1999 avant 17h00**.

Appréciations ⁷		
Bon	Moyen	Mauvais

Quelle est votre impression générale sur le déroulement de l'Atelier ?			
Selon vous, l'Atelier a t-il eu un effet positif pour votre compréhension du PRS ?			
L'Atelier a t-il permis d'adapter le PRS à votre problème particulier ?			
Selon vous, l'Atelier a t-il eu un effet positif pour votre compréhension du PRS ?			
Quel est votre appréciation sur l'organisation matérielle de l'Atelier ?			

Vos commentaires, suggestions et recommandations

⁷ Mettre une croix dans la case correspondante